

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2026-2027



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°07 - publié le 10 septembre 2026



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°06

Réunion électronique du 07 / 09 / 2026

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, DE BURINE Luc, GAYFFIER Ludovic, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

REGLES DE NOMMAGE DES OBJETS DES MESSAGES :

Objet : CAT-Compétition (Coupe ou championnat, on indiquera le niveau et poule) Date Match N°xxxxxxx – Equipes.

Exemples :

Objet : U15 Coupe PESTRE Tour 1 du 19/10/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

Objet : U15 D2 Poule B du 08/11/2025 Match n° xxxxxxxx CLUB 1 – CLUB 2

ENGAGEMENTS SAISON 2026-27

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2026-2027.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U18F à 11	15 Septembre 2026
U18F à 8	15 Septembre 2026
U15F à 8	22 Septembre 2026
U13F	22 Septembre 2026
U9	14 Septembre 2026
U7	22 Septembre 2026



PROCEDURE D'ENGAGEMENT à compter du 01/07/2026:

Par **PORTAILCLUBS** vous rendre dans l'application **FOOTCLUBS** :

Choisir la saison **2026-2027**

1. **Pour le FOOT ANIMATION** Cliquer sur le menu « **FOOT ANIMATION ET LOISIRS** »
2. **Pour les U13 Excellence (D1 ou D2)** Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes**» puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
3. **Pour les U13 Brassages D3-D4 ou Brassages D5-D6**, Cliquer sur le menu « **FOOT ANIMATION ET LOISIRS** »
4. **Pour les autres catégories** Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes**» puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
5. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
6. Sélectionner « **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL** » dans « **Centre de Ressources** »
7. Renseigner « **Accord** » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « **Valider** »
8. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource **DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL**, puis cliquer sur **NOUVEL ENGAGEMENT**. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.
9. Ne pas inscrire vos engagements dans les coupes le procédé sera fait automatiquement lors des premiers tours de coupe.
10. Pour les ententes il faut vous rendre dans **VIE DES CLUBS**
11. Pour **déclarer une équipe en INACTIVITE PARTIELLE** ou déclarer votre club en inactivité se rendre dans **VIE DES CLUBS**

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2026/2027. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un desiderata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désiderata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un desiderata. La fiche « Engagement & Désiderata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr.

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.

La FFF a mis à jour l'outil Footclubs en ajoutant une Foire aux Questions afin de vous aider à trouver rapidement les réponses à la plupart de vos interrogations.

Il est possible d'accéder à cette FAQ en cliquant sur l'icône 'Aide en ligne' de la barre d'outils Footclubs.



HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U15F	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U18F	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

Désormais les demandes de modifications de date et/ou heure des rencontres n'ayant pas accompli le parcours « demande + accord du club sollicité » dans le délai imparti seront rejetées par l'application de gestion. Les clubs recevront une notification de REFUS généré par l'automate. Nous invitons les



clubs à suivre le cheminement des demandes et à anticiper le plus possible ces changements. Un appel téléphonique en amont entre clubs devrait faciliter le traitement.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

ENTENTES

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

IMPORTANT : Selon l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football les ententes doivent être déclarées au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel :

Les tournois ou rencontres organisés avec des équipes étrangères doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Ligue (conformément à l'article 176 des Règlements Généraux).

Cette procédure s'applique également aux clubs invités à participer à des tournois ou des rencontres à l'étranger (conformément à l'article 179 des Règlements Généraux).

Demandes autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Pour présenter les demandes d'autorisation de tournois, les clubs utiliseront et se référeront aux documents en ligne :

DECLARATION :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/09/Demande-autorisation-Tournoi-1.pdf>

REFERENCES :

<https://drome-ardeche.fff.fr/wp-content/uploads/sites/103/2024/10/Reference-tournois-DDAF.pdf>

TOURNOIS AUTORISES :

US DAVEZIEUX-VIDALON :

U11 le 05/09/2026.

RC TOURNON TAIN :

U9 le 26/09/2026.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.





Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Journée Accueil : Samedi 26/09/2026.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Journée Accueil : Samedi 19/09/2026.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les équipes engagées au 16/09/2026 au plus tard pourront être intégrées à la phase Automne et participer aux plateaux du 26/09/2026.

Le document support du plateau est accessible dans FAL en sélectionnant le plateau concerné.

Journée Accueil : Il s'agira de la 1^{ère} Journée des plateaux Samedi 12/09/2026.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (**joignable hors horaires de bureau**)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

U13D1 :

Les clubs engagés au niveau U13D1 prendront soin de vérifier leur éligibilité au niveau CRITERIUM Bet C selon les attendus de la LAURAFoot (Voir Règlements Généraux LAURFoot pages 82 à 85).

U13D1/U13D2 :

1^{ère} Journée : Le 19/09/2026 Utilisation FMI Obligatoire.

BRASSAGES D3-D4, Date 1ers plateaux le 19/09/2026.

BRASSAGES D5-D6, Date 1ers plateaux le 19/09/2026.

FESTIVAL PITCH U13 :

Date 1^{er} TOUR : Samedi 12/09/2026. Toutes les équipes 1 et 2 des clubs sont engagées.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CHAMPIONNATS

U15 D1 :





Date 1^{ère} Journée : 20/09/2026.

U15 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 20/09/2026.

U15 Brassage :

Poules de 8 : Date 1^{ère} Journée : 27/09/2026.

COUPES U15 :

Coupe JP QUINTIN :

1^{er} TOUR : Toutes les rencontres se joueront le 13/09/2026. En raison de la tenue de l'Assemblée Générale des arbitres, aucune rencontre ne pourra être anticipée au samedi 12/09/2026.

Tour de cadrage : le 18/10/2026.

1/8 de finale : le 14/02/2027.

Coupe Gilbert PESTRE :

1^{er} Tour : le 18/10/2026.

Tour de Cadrage : le 11/11/2026.

1/16^e de finale : le 29/11/2026.

1/8 de finale : le 14/02/2027.

U15F

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Fin des engagements :

U15F à 8 : 22/09/2026

Journée Accueil Féminin : 03/10/2026.

Date début championnat : 10/10/2026

U17

Responsables : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57(U17D1-D2) ; Ludovic GAYFFIER (U17 Brassages).

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CHAMPIONNATS

U17 D1 :

Date 1^{ère} Journée : 12/09/2026.



**U17 D2 :**

Date 1^{ère} Journée : 12/09/2026.

U17 Brassage :

Poules de 8 : Date 1^{ère} Journée : 26/09/2026.

COUPES U17 :

1^{er} TOUR : le 17/10/2026.

2^e Date : le 11/11/2026.

3^e Date : le 19/12/2026.

1/8 de finale : le 13/02/2027.

U18F

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Fin des engagements :

U18F à 11 : 15/09/2026

U18F à 8 : 15/09/2026

Date début championnats à 11 et à 8 : 26/09/2026

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CHAMPIONNATS**U20 D1 :**

Date 1^{ère} Journée : 12/09/2026.

Information importante :

Les clubs sont priés de noter le retrait du club FC ANNONAY. En conséquence la compétition comportera 12 équipes. Le calendrier a été modifié pour prendre en compte ce changement.

Le tableau des montées et descentes redevient classique et remplace celui paru sur le PV n°4.



SAISON 2026-2027 U20

U20D1

Début saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de Ligue U18R2 & U20R2	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U20R2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Descentes vers D2	1	2	3	4	4	4	5	6	7
Montées de D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	13	14	14	14	14

U20D2

Début saison	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX	XX
Descentes de D1	1	2	3	4	4	4	5	6	7
Montées vers D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2

U20 D2 :

Date 1^{ère} Journée : 12/09/2026.

COUPE U20 Georges ETIENNE :

1^{er} TOUR : le 17/10/2026.

2^e Date : le 11/11/2026.

3^e Date : le 19/12/2026.

1/8 de finale : le 13/02/2027.



COMMISSION DES FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°01

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 1

Votre premier relevé de compte électronique de la saison 2025/2026 se trouve à votre disposition par le menu **ORGANISATION**, Etat du compte de **FOOTCLUBS**.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le **super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club** pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (Voir à la fin du PV, comment créer un compte **PORTAILCLUBS**).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, compétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 SEPTEMBRE 2025 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 septembre 2025 (montant dû, règlements, correction,...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.

FRAIS OFFICIELS D1 D2

Nous vous informons que le District réglera les frais des officiels pour les compétitions seniors D1 et D2 à partir de la saison 2025/2026.





Ces frais seront ensuite refacturés et répartis en **quatre échéances** figurant sur vos relevés de compte, avec une régularisation sur le dernier relevé et au plus tard le 30 juin.

La première échéance sera prélevée le **30 septembre 2025**, avec votre premier relevé de compte.

MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour le **30 septembre 2025 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 17 septembre 2025 par mail à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr, afin de convenir d'une échéance.

ATALANTA SUD VERCORS
AUBENAS FC,
BEACH TEAM MERIONALES,
MAUVES RC,
FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,
FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
ESPOIR VALENTINOIS,
ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE

91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur comptabilité, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 30 septembre 2025 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date.**

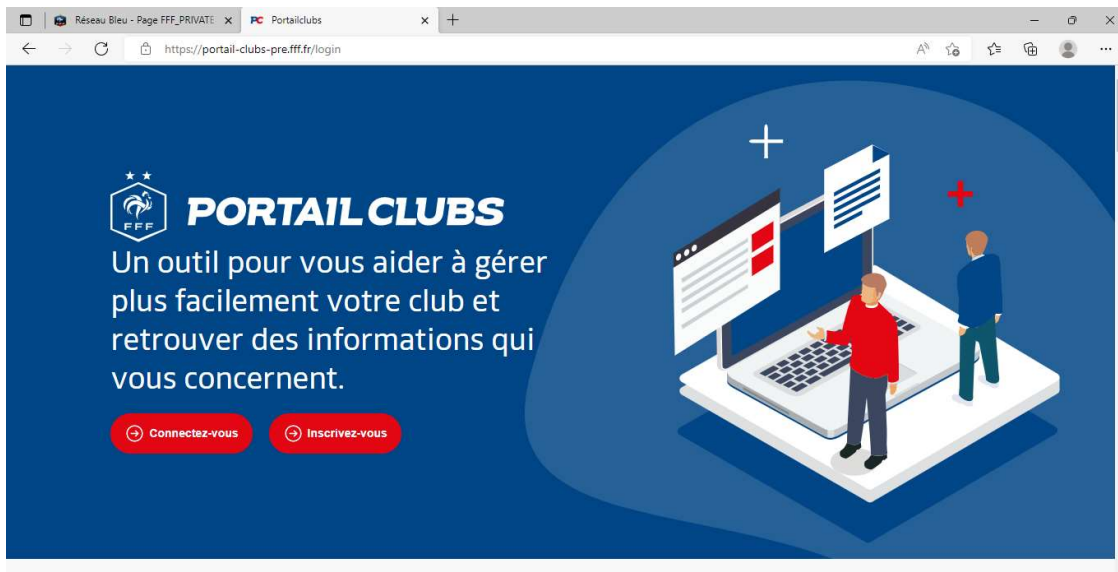
Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 16 septembre 2025 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE ET AUTRES INFORMATIONS

Pour réaliser des pré inscriptions, voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à *portailclubs*, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via *portailclubs* :

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs** Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.
- **ETAPE 1** : Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE FOOTBALL

CONNEXION

Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF

ADRESSE MAIL

MOT DE PASSE

SE CONNECTER [Mot de passe oublié ?](#)

CRÉER UN COMPTE FFF

Vous n'avez pas de compte FFF ?
Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Appli Football Amateur, etc.)

S'INSCRIRE

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°2

Réunion du 30 Août 2026 - Visioconférence

Présents : MM. BRUNEL Nicolas, GIRODON Philippe, MICHELAS François, MARLHIN Alexandre et DUPUIS Marc.

Excusés : MM. BRUYAS Jérémy et CHABBAT Maurice

Assiste : M. PROTOY Baptiste

SITUATIONS DES ARBITRES

Cas de Mr BELKACEM Yanis : Au regard des éléments de votre dossier (club de couverture qui ne repart pas pour la saison 2026/2027), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de Mr SAINTOIN David : Au regard des éléments de votre dossier (club de couverture qui ne repart pas pour la saison 2026/2027), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de BESSET David : Au regard des éléments de votre dossier (club de couverture qui ne repart pas pour la saison 2026/2027), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous libère et vous autorise à couvrir le club de votre choix pour la saison 2026/2027.

Cas de Mr FAUQUEREAU Ryan : Au regard des éléments de votre dossier (nouvellement formé), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous rattache au club de IN.C.F. BARB. BESAV.ROCH.SAMSON (523208).

Cas de Mr GONCALVES Yoann : Au regard des éléments de votre dossier (période de 4 saisons d'indépendance écoulée), la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, vous rattache au club de A.S. ST PRIEST 07 (536277)

SITUATIONS DES CLUBS

La première analyse de la saison 2026-2027 sera faite courant septembre avec une publication avant le 30 septembre.

MUTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les clubs ci-dessous ont obtenu des mutations supplémentaires. Merci de nous adresser un mail (statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr) avec l'équipe (ou les équipes) qui va(vont) bénéficier de la mutation supplémentaire pour la saison 2026-2027. La date butoir afin d'accorder ce droit est fixée au fait que l'équipe concernée ne doit avoir participé à aucune rencontre officielle. Conformément à la Partie III – Statut Régional





Aggravé de l'Arbitrage et la sous partie 5, pour les clubs qui bénéficient de 3 mutations supplémentaires devront les affecter au minimum à 2 équipes.

Nom du Club - N° du Club	Article 45	Arbitre Féminine	Nombre total de mutés supplémentaires - saison 2026/2027	Équipe(s) choisie(s)
A.S. ST MARCELLOISE-526341	0	1	1	1 en Séniors D4
ALLEX CHABRILLAN EURRE FOOTBALL CLUB-560137	1	0	1	1 en Séniors D3
C.OM. CHATEAUNOIS-532822	1	0	1	1 en Séniors D4
EN AVANT MONTVENDRE-552265	0	1	1	1 en Séniors D4
ENT.S. CHOMERACOISE-529711	1	0	1	1 en U20 D2
ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTELEGER-582281	2	0	2	2 en Séniors D2
ET.S. MALISSARDOISE-523342	1	0	1	1 en U15 D2
F.C. DES JEUNES DE VINEZAC-553208	1	0	1	
F.C. BERZEME-530372	1	0	1	
F.C. DU PLATEAU ARDECHOIS-519782	1	0	1	1 en Séniors D3
F.C. EYRIEUX EMBROYE-546292	0	1	1	1 en Séniors D1
F.C. LARNAGE SERVES-550007	2	0	2	2 en U17
FOOTBALL CLUB BAUME BOUCHET MONTSEGUR-524479	1	0	1	1 en Séniors D4
FOOTBALL CLUB MONTELMAR-528941	1	0	1	1 en Séniors R3
FOOTBALL EN MONT PILAT-552125	1	0	1	1 en Séniors D2
FOY. RUR ALLAN-517028	1	0	1	1 en Séniors D3
JAUIJAC S.-504476	1	0	1	
PERSEVERANTE S. ROMANAISE-504462	3	0	3	1 en U17 D4 1 en U15 D2
R.C. SAVASSON-538001	2	0	2	1 en Séniors D5 1 en U17
S.C. BOURGUESAN-504307	1	0	1	1 en Séniors D3
U. MONTILIENNE S.-500355	1	0	1	1 en Séniors D1
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES-581869	1	0	1	1 en U20 D2
U.S. ANCONE-520597	2	0	2	1 en Séniors D5
U.S. DE PONT LA ROCHE-518181	1	0	1	1 en Séniors D3

Une réponse systématique sera faite aux clubs afin de valider leur demande et ce tableau sera mis à jour et transmis aux services de Ligue.

La commission reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin,

Les décisions ci-dessus prononcées par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévue à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée obligatoirement par mail à statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr ou par courrier.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Marc DUPUIS



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 04

PERMANENCE ARBITRALE

Afin d'assurer le suivi des éventuels problèmes ou imprévus liés à l'arbitrage durant le week-end, la Commission Départementale de l'Arbitrage met en place une permanence à compter du samedi matin.

Pour toute demande urgente, une seule personne est à contacter.

Nous vous remercions de contacter exclusivement la personne de permanence et de ne pas solliciter directement votre désignateur durant cette période.

Merci à tous pour votre compréhension et le respect de cette organisation.

WEEK-END DU 12 ET 13 SEPTEMBRE 2026

Nicolas BRUNEL : 06 70 31 54 43

WEEK-END DU 19 ET 20 SEPTEMBRE 2026

Nicolas BRUNEL : 06 70 31 54 43

PAIEMENT DES OFFICIELS

Nous vous rappelons que, suite à l'approbation du projet de paiement par virement des arbitres par le District, les catégories ci-dessous ne sont plus indemnisées directement par les clubs le jour du match :

- Séniors D1, D2, D3, D4, D5
- Coupe René Giraud et Coupe Xavier Bouvier dès le 1er tour
- Seniors Féminines D1 et D2
- U20 D1, D2
- Coupe U20

Pour toutes les autres compétitions, le principe reste inchangé : le paiement des arbitres s'effectue le jour du match par le club recevant.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OBSERVATEURS

La CDA vous informe que l'Assemblée générale des observateurs se tiendra **le vendredi 25 septembre au siège du DDAF à partir de 19h**. Nous vous invitons à bloquer cette date et comptons sur votre présence. Un temps convivial vous sera proposé à l'issue de la réunion, à des fins d'organisation nous vous remercions de bien vouloir adresser un SMS à Baptiste au 06 15 60 01 54 afin de l'informer de votre présence ou non à ce temps convivial.





RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2026/2027

⚠ Rappel important :

Si votre dossier médical n'est pas validé à la date de l'Assemblée Générale, vous ne pourrez pas participer aux tests physiques de début de saison. Par conséquent, vous ne serez pas désigné sur les rencontres jusqu'à la prochaine session de rattrapage des tests physiques et à la validation de votre dossier médical.

Informations importantes saison 2026/2027 :

- La fiche arbitre, contenant vos renseignements personnels, devra être complétée exclusivement via Google Forms. **Aucun document imprimé ne sera accepté.**
- Tous les autres documents (dossier médical, questionnaire de santé, droit à l'image, autorisation parentale, etc.) devront être envoyés uniquement par courrier postal. **Aucun envoi par courriel ne sera pris en compte.**

Pour toute question ou besoin d'assistance, merci de contacter uniquement : **Nicolas BRUNEL**, Président de la Commission de l'Arbitrage au **06 70 31 54 43**

COORDONNÉES ARBITRES ET MODIFICATION RIB

La CDA rappelle que **toute modification de votre numéro de téléphone ou de votre adresse e-mail ou de votre RIB** doit impérativement être **communiquée dans les plus brefs délais** par mail à : arbitres@drôme-ardeche.fff.fr

Ces informations sont indispensables au bon fonctionnement de l'arbitrage départemental ainsi que pour la poursuite du déploiement du paiement des arbitres par le District.

La mise à jour du RIB est essentielle afin de garantir le bon versement de vos indemnités.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE JEUNES (JAD1, JAD2, JAD3)

Date : samedi 12 septembre 2026

Accueil au **COMPLEXE BATENDIER LUKOVIAC**, 4 Rue René Cassin, 07800, La Voulte-sur-Rhône.

- **08h00 à 10h00** : Tests physiques et vidéos
- **10h00 à 13h00** : Intervention de la CDA et travaux par groupes, Salle Lucie Aubrac (La Voulte-sur-Rhône)

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer en fonction des contraintes organisationnelles. Des informations complémentaires vous seront communiquées en temps voulu.

Toute **absence** à l'Assemblée Générale entraîne un **retrait de 20 points** sur la note d'assiduité.

Changement de date hors délai ou sans justificatif valable : **retrait de 10 points** sur la note d'assiduité.

Le présent procès-verbal tient lieu de convocation à l'Assemblée générale.





RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE – CONVOCATIONS

Les arbitres suivants, ayant échoué au test physique lors de l'Assemblée Générale Adultes, sont convoqués **le samedi 12 septembre à 9 h 00 à La Voulte**, à l'occasion de l'AG Jeunes, afin d'effectuer une session de rattrapage, **sous réserve d'une aptitude médicale valide**.

Assistants :

- AIT BTAL Najim
- BEATTIE Elliot
- BINAUD Laurent
- HERMANN Magalie
- LOMBARD Loïc
- MONTROT Mickaël
- PERDRIOLE Raphaël
- RODRIGUES DE OLIVEIRA Joa

D3 :

- IMBERT Julien (*dès validation du dossier*)
- KHALDI Kamal (*dès validation du dossier*)

D4 :

- ALI Ismail (*dès validation du dossier*)
- AMEUR Zouhaier
- AMROUNE Samir
- ANDRÉ Alison (*dès validation du dossier*)
- BARBOSA Laurent
- BELKACEM Yanis (*dès validation du dossier*)
- BRET Vincent
- COURSANGE Thierry
- DARCY Anthony (*dès validation du dossier*)
- EL MARZGUIOUI Tarek (*dès validation du dossier*)
- EL METTALSSI Hameza
- GONCALVES Yoann
- JARNIEUX Sébastien (*dès validation du dossier*)
- MALKIL Kaan (*dès validation du dossier*)
- MEDJAHEDINE Mohamed (*dès validation du dossier*)
- NOUACH Zakariya (*dès validation du dossier*)
- PAULO LOURO Kevin (*dès validation du dossier*)
- TEBESSI Quentin

TUTORAT D'ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES SAISON 2026/2027





La CDA vous informe que la réunion de lancement pour le tutorat se tiendra le **vendredi 18 septembre au siège du DDAF à partir de 19h**. Le délai étant plus court cette saison, nous vous invitons à bloquer cette date dès à présent. Les premières désignations de tutorat arriveront très rapidement.

À des fins d'organisation nous vous remercions de répondre à [CE QUESTIONNAIRE](#) (1 minute).

CONTACT COMMISSION D'ARBITRAGE

Pour toute communication auprès de la CDA, qu'elle concerne **les arbitres ou les clubs**, merci d'utiliser l'adresse mail suivante uniquement : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

COURRIERS DES ARBITRES

Réception de certificats médicaux :

- **AIT BTAL Najim** : certificat médical reçu, bon rétablissement.
- **ZEKRI Samir** : certificat médical reçu, bon rétablissement.
- **YAVUZ Muhammet** : certificat médical reçu, bon rétablissement.
- **ESSOUSSI Walid** : certificat médical reçu, bon rétablissement.

Courriel lu et noté :

- **JUVEN Maxime** : Problème de terrain sur le PDO
- **GARNIER Vivien** : changement d'adresse
- **AJJANI Rachid** : annonce fin de carrière à la fin de la saison

COURRIERS DES CLUBS

Courriels lus et notés :

- **FC TURQUOISE** : Félicitations pour la prestation arbitrale.
- **TREFLE FOOT** : Demande d'arbitre pour leur 2 équipes D5 ; le nécessaire sera fait en fonction des effectifs
- **INTERCLUBS FOOTBALL CLUB BBRM** : Demande d'arbitre pour leur équipe D5 ; le nécessaire sera fait en fonction des effectifs

Président CDA
Nicolas BRUNEL